

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 juin 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 25 mai 1998, vous avez approuvé un plan d'actions technopôle visant à favoriser le développement économique par le soutien à la recherche et à l'innovation.

Ce plan prévoit en particulier de soutenir des actions accompagnant le développement d'un domaine stratégique : la santé ainsi que les sciences et les technologies du vivant.

Dans ce cadre, un projet de centre de traitement du cancer par faisceaux d'ions-carbone (hadronthérapie) a été élaboré par l'université Claude Bernard avec la fondation TERA (Milan-Italie), le CERN (Genève-Suisse) et le GSI (Darmstadt-Allemagne). Une étude de faisabilité (technique, économique et étude d'impact) doit être réalisée pour décider de la poursuite du projet. Le coût de celle-ci est de 2,8 MF.

Ce projet ambitieux aura peu d'équivalents au monde et permettrait de positionner au plus haut niveau mondial un pôle de compétence déjà reconnu en matière de cancérologie et radiothérapie. Ce pôle est constitué des Hospices civils de Lyon, de l'université Claude Bernard, de l'Institut de physique nucléaire, du centre Léon Bérard et du Centre international de recherche contre le cancer.

En terme de santé publique, le centre d'hadronthérapie s'adresse aux patients en phase initiale de cancer qui subissent un échec de radiothérapie locale (25 000 patients par an en France). Il traiterait à terme environ 1 700 personnes par an.

En terme économique, le centre d'hadronthérapie créerait 76 emplois et ferait venir à Lyon pendant plusieurs jours des patients mobiles pendant leurs traitements et consommateurs de services (déplacements, hébergement, restauration, tourisme). Il générerait de plus des développements technologiques qui pourraient aboutir à la conception de produits et de procédés pouvant être industrialisés et commercialisés à Lyon (logiciels, dosimètres, systèmes d'immobilisation).

Une technologie similaire est déjà mise en oeuvre à Chiba au Japon. Les différentes personnes qualifiées rencontrées ont confirmé l'intérêt du projet.

Cependant, il est nécessaire qu'au préalable, une expertise scientifique soit réalisée par des instituts extérieurs au projet. Cette expertise est en cours.

Un budget de 2,8 MF est prévu pour cette étude. L'UCBL apportera 700 kF. La Région soutient le projet à hauteur de 300 kF. L'Anvar apporterait 400 kF. Un montant de 700 kF serait demandé au Conseil général.

S'agissant d'un programme conforme au plan d'actions technopôle, l'université Claude Bernard Lyon I a sollicité la Communauté urbaine pour contribuer au budget de l'étude de faisabilité à hauteur de 700 000 F.

Compte tenu de la concurrence sur ce type de projet d'envergure internationale et, pour bien marquer l'intérêt de notre agglomération pour ce projet, une décision de principe de participer à cette étude à hauteur de 700 kF pourrait être prise dès maintenant. L'engagement ferme de la Communauté urbaine étant subordonné à la réalisation d'une expertise scientifique indépendante favorable ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 25 mai 1998 ;

Ouï l'avis de ses commissions développement économique et grands projets et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention de 700 000 F à l'université Lyon I, sous réserve d'une expertise scientifique indépendante favorable.

2° - La dépense correspondante sera imputée au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 1999 - compte 657 180 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,